

Résolution 992

Distribution préventive de comprimés d'iode

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le risque avéré qu'un nuage de particules radioactives parvienne sur le territoire cantonal suite à un accident dans une centrale nucléaire située en Suisse ou à l'étranger ;
- l'obsolescence de la doctrine des « cercles concentriques de 50 km » autour des centrales nucléaires pour délimiter les territoires considérés officiellement comme étant vulnérables, alors qu'une étude¹ a démontré que la direction des vents dominants dans les 3 jours suivant l'accident projette les particules sur des centaines voire des milliers de km ;
- l'efficacité reconnue de la prise par la population d'iodure de potassium en comprimés avant l'arrivée du nuage pour se protéger au moins d'une partie du cocktail de radionucléides en cas d'accident ;
- la présence à Genève du stock utile de comprimés d'iode pour la population résidente et en séjour ;
- la doctrine cantonale en cas de catastrophe nucléaire de demander à la population de se confiner et en même temps de se rendre dans un centre de distribution public pour se procurer ses tablettes d'iodure de potassium et par là exposer le canton au risque de scènes de panique et d'engorgement ;
- les déclarations de deux cadres du service d'incendie et de secours lors du colloque « Prévention nucléaire » du 16 décembre 2020 au Palais Eynard sur l'état de préparation de Genève en cas de catastrophe nucléaire qui faisaient état d'une « impossibilité opérationnelle de protéger la population des radionucléides et à la fois ordonner de se déplacer pour chercher ses comprimés d'iode »,

¹ Dommages potentiels pour l'Europe en cas d'accident nucléaire majeur dans les centrales nucléaires de Suisse et dans celle du Bugey en France. Institut Biosphère, Genève (2019). https://www.institutbiosphere.ch/wa_files/EUNUPRI-2019_resume-fr.pdf

invite le Conseil d'Etat

- à procéder à la distribution de comprimés d'iodure de potassium à la population et aux établissements publics de façon préventive ;
- à déployer une campagne d'information sur la prise des comprimés d'iode reprenant les meilleures pratiques des collectivités publiques ayant déjà procédé à cette distribution (zones à l'intérieur du radius de 50 km autour des centrales nucléaires et canton du Jura).